

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

Réunion ordinaire Conseil communautaire du 6 février 2019 19 : 00 à 19 : 45

Le 6 février 2019 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 31/01/2019, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

DÉFONTAINE Claudia, Claude LABARRE, CLAVAUD Jean Pierre, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, DENIS Laurent, LERAY Patrice, CHAILLEUX Marie Odile, JOUTARD Jean Pierre, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, PROVOST Françoise, NAUD Jean Paul, KHALDI PROVOST Isabelle, SIEBENHUNER Bruno, BESNIER Jean Luc, VIEL Jocelyne, MONDAIN Régine, NOURRY Barbara, ALEXANDRE Maryline, MAINDRON Frédéric, CHARRIER Jean François, ROGER Jean Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean Yves, GUILLEMINE Laurence, BOMMÉ Stanislas, BORIE Daniel, ROYER Alain, CADOU Catherine, LERAT Yvon, HENRY Catherine, BÉZIER Joseph, LAMIABLE Patrick, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, PORTIER Joël.

Pouvoirs :

GROUSSOLLE Françoise pouvoir à LABARRE Claude,
METLAINE Aïcha pouvoir à DAUVÉ Yves
SARLET Bruno pouvoir à BESNIER Jean Luc
RENOUX Emmanuel pouvoir à PORTIER Joël

Absents - Excusés : EUZÉNAT Philippe, DOUSSET Arnaud, GIROT Monique, BURCKEL Christine, KOGAN Jean Jacques.

Assistants : GARNIER Dominique-DGS - HOTTIN Françoise-DGA –DÉSORMEAU Edith-assistante direction-.
DURASSIER Murielle – Trésorière principale.

Secrétaire de séance : Catherine HENRY

Secrétaire de séance : Catherine HENRY.

▪ Compte rendu du Conseil communautaire du 12/12/2018.

> Le Conseil communautaire VALIDE le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 12/12/2018 sans modification.

▪ Information décisions du Bureau et du Président dans le cadre des délégations.

> Le Conseil communautaire est informé des décisions du Président et du Bureau communautaire prises par délégation, comme suit :

Décision du Président :

. Administration générale :

Attribution de subvention 2018 au FD CIVAM pour un montant de 2 699.81€.

. Urbanisme :

Mise à jour du PLU de Grandchamp des Fontaines

considérant la nécessité de compléter les annexes du PLU de Grandchamp des Fontaines en ce qui concerne l'annexe relative aux périmètres fixés par les conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP).

. Habitat :

Aides financières aux propriétaires occupants – programme d'intérêt général

Aide pour travaux rénovation thermique :

- 1 dossier sur la commune de Héric : montant accordé : 500 €

Aide pour travaux de mise en accessibilité et d'adaptation à la perte de mobilité :

- 1 dossier sur la commune de Fay de Bretagne – montant accordé : 1 000 €

. SPANC :

Dans le cadre du programme de réhabilitation des assainissements individuels avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la subvention suivante est accordée aux demandeurs localisés sur les communes suivantes :

- Pour chacun des dossiers, le calcul de la subvention se fait sur les modalités suivantes : Travaux et frais annexes subventionnables à hauteur de 60% sur un montant plafonné à 8 500 € TTC, soit 5 100 € maximum de travaux subventionnés (aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Commune	Nbre de dossiers
Héric	1
Petit Mars	1
St Mars du Désert	1
Les Touches	1
TOTAL	4

Dans le cadre du programme de réhabilitation des assainissements individuels d'Erdre et Gesvres, la subvention suivante est accordée au demandeur localisé sur la commune suivante :

- Pour chacun des dossiers, l'aide versée est un montant forfaitaire de 1 000 € (aide CCEG)

Commune	Nbre de dossiers
Héric	1
Saint Mars du Désert	1
TOTAL	2

Dans le cadre du programme de réhabilitation des assainissements individuels d'Erdre et Gesvres, la subvention suivante est accordée aux demandeurs localisés sur les communes suivantes :

- Pour chacun des dossiers, l'aide versée est un montant forfaitaire de 3 000 € (aide CCEG)

Commune	Nbre de dossiers
Héric	2
TOTAL	2

Décision du Bureau communautaire :

. Contrat Territoires Région

Mise à jour des attributions de crédits et montant total à redistribuer :

- Sur l'enveloppe de 450 000 € prévue pour des projets liés au schéma intercommunal des équipements culturels : au vu de l'avancée du schéma et des sollicitations sur d'autres projets : 100 000 € seront conservés sur cette enveloppe et 350 000 € réinjectés dans les crédits disponibles.
- Il était prévu 250 000 € sur le projet de construction d'un local pour les Restos du Cœur à Nort-sur-Erdre. Au vu de l'aide possible au titre de la DETR ou DSIL 2019 : affectation de 150 000 € de crédits CTR sur ce projet et 100 000 € réinjectés dans les crédits disponibles.

Montant de crédits à réattribuer :

crédits non affectés	184 938 €
ajustement crédits bât. restos du coeur	100 000 €
enveloppe culture non attribuée	350 000 €
Crédits disponibles	634 938 €

Affectations des crédits :

▪ Projets mobilités portés par la CCEG (inscrits dans la thématique : « projets intercommunaux liés à la transition énergétique »)

- Réalisation d'itinéraire cyclable : axe camping d'Héric au château de Blain : 88 750 € de crédits CTR
- Etude préalable axe Grandchamp-Treillières : 45 000 € de crédits CTR
- Acquisition de véhicules électriques par la CCEG, pour mise à disposition des communes : 216 000 € de crédits CTR
- Acquisition d'un véhicule électrique pour la CCEG : 18 000 € de crédits CTR

▪ Demandes des communes

Sur la thématique « projets communaux avec un rayonnement au-delà de la commune »

- Aménagements du port à Nort-sur-Erdre : attribution de 100 000 € de crédits CTR
- Rénovation du château du Haut-Gesvres à Treillières : attribution de 100 000 € de crédits CTR

Autre demande :

- Aménagement de deux arrêts de car à Petit-Mars : attribution de de crédits CTR à hauteur de 70% de l'assiette éligible au contrat, soit 27 448 €.

▪ Modification du schéma de décision du CTR

Le processus de validation des décisions sur le Contrat est modifié comme suit pour une meilleure réactivité : le Comité de suivi fait des propositions, le Bureau communautaire élargi aux Maires valide et délibère ; le Conseil est ensuite informé de ces décisions.

. Mobilités :

Adhésion de la Communauté de communes à la plateforme informatique de mise en covoiturage OuestGo – démarche engagée par l'Etat (DREAL Bretagne), la Région Bretagne, le Département du Finistère, Nantes Métropole, Rennes Métropole, Brest Métropole et la Carene avec le soutien de l'ADEME - par le biais d'une convention avec le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne, hébergeur de la plateforme du site en open source.

▪ SPL Loire Atlantique Développement : modification du capital et de la composition du Conseil d'Administration.

La Communauté de communes, à l'instar des 16 autres intercommunalités du Département est actionnaire de Loire Atlantique Développement (LAD-SPL).

Le Conseil d'Administration du 23 mai 2018 a validé l'ouverture du capital de LAD-SPL aux communes à laquelle un grand nombre de communes ont délibéré favorablement.

C'est ainsi qu'en application des statuts et conformément à la procédure relative à l'élargissement aux communes du capital de LAD SPL, l'ensemble des actionnaires actuels doit se prononcer sur l'élargissement de l'actionnariat de LAD SPL aux communes volontaires.

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. APPROUVE l'entrée au capital de LAD-SPL des communes et des groupements de collectivités territoriales de Loire-Atlantique (autres que les EPCI) sous la forme d'une cession par le Département auprès de chaque nouvel actionnaire de 3 actions à la valeur nominale de 100€ par action ;

- . **APPROUVE** la nouvelle composition du Conseil d'administration ramenant le nombre d'administrateurs attribués au Département de 8 à 7 et emportant la création au sein de l'Assemblée spéciale d'un nouveau siège de représentant commun réservé à l'un des représentant des communes ou groupement de collectivités territoriales autres que les EPCI ;
- . **AUTORISE** à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

2. Gestion des équipements aquatiques

Président Yvon LERAT

▪ Modification de la composition du Comité de Gestion des équipements aquatiques.

Vu la délibération du 1^{er} mars 2017 portant création et élection des membres du Comité de gestion dans le cadre du contrat de délégation de service public,

Considérant la démission de M. Philippe EUZÉNAT de ce Comité de gestion,
Considérant la candidature de Mme Claudia DÉFONTAINE,

> **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Mme Claudia DÉFONTAINE en qualité de membre du Comité de Gestion des équipements aquatiques.**

3. Finances

Vice Président Frédéric MAINDRON

▪ Subvention Cinéma Héric

Dans le cadre de la modification de l'intérêt communautaire de la compétence actions de développement économique intégrant les actions de soutien aux exploitants associatifs de salles de spectacle cinématographique,

> **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE l'attribution d'une subvention de 250 000 € pour le cinéma le Gen'eric et son versement annuel de 50 000 € entre 2019 et 2023.**

▪ Délibération autorisant à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 – Budget Service Public de Préventions et Gestion des Déchets.

Il est proposé de modifier la délibération prise le 12/12/2018 en raison d'éléments non connus à cette date, notamment pour des travaux de sécurité ne pouvant attendre le vote du budget 2019.

> **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement pour le budget SPPGD avant le vote du BP 2019, comme suit :**

	Article	Libellé	Dépenses	Crédits ouverts	Limite 25%	Montant Proposé
B S P P G D e t	2157	Agenc. et amén. du mat. et outill. industriel	Achat de composteurs			9 600,00
			ChaNgement de portail SSE			5 000,00
			Réserve incendie NDDL			4 350,00
	Total 2157			587 708,00	146 927,00	18 950,00
	2313	Constructions	Contrôle d'accès déchèteries			19 180,00
			Garde corps déchèterie NDDL			4 673,00
			Garde corps déchèterie NSE			822,00
			Installation caméras déchèterie			0,00
	Total 2313			98 700,00	24 675,00	24 675,00

▪ **Provision pour risques et charges**

Dans le cadre du contrôle du mandatement et des pièces justificatives, la Trésorerie de Carquefou demande que les provisions pour risques et charges soient soumises à l'approbation du Conseil Communautaire.

> **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE la provision pour risques et charges, comme suit :**

Budget Principal

Créances produites au titre des procédures collectives 2017-2018

DINOVACOM	1 653,04 €
AJS ID	3 259,11 €
LMD GUENEAU	27 444,99 €
TOTAL	32 357,14 €

Budget Service Public de Prévention et Gestion des Déchets

réalisation de travaux et créances non recouvertes

foyer 23 078,00 forfait 4,87 € montant **112 390,00 €**

4. Organisation des ressources et mutualisation des moyens

Vice Président Patrice LERAY

▪ **Modification du tableau des effectifs**

> **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, AUTORISE la modification du tableau des effectifs, comme suit :**

Création de postes permanents

Dans le cadre de la continuité du service informatique et de la pérennisation d'un agent recruté sous contrat :

- Création d'un poste de technicien informatique / grade adjoint technique / Temps complet au 01/03/2019

Création de postes non permanents

Dans le cadre de la continuité du service informatique :

- Création d'un poste de technicien informatique / grade technicien / temps complet au 15/02/2019 – besoin saisonnier / CDD de 6 mois.

Création de postes saisonniers

Pour assurer le suivi de la charge d'activités des services RH et communication :

- . Création 1 poste d'assistant RH / grade adjoint administratif / temps complet au 07/05/2019 – besoin saisonnier / CDD jusqu'au 31/12/2019
- . Création 1 poste de chargé de communication / Grade rédacteur / temps complet au 01/04/2019 – besoin saisonnier / CDD de 6 mois.

5. Action foncière, agriculture

Vice-présidente Laurence GUILLEMIN

▪ **Portage foncier pour la commune de St Mars du Désert (parcelle AC 357)**

La commune de Saint-Mars-du-Désert sollicite de la CCEG le portage d'une parcelle de 2 403 m², actuellement propriété des conjoints Gauthier, destinée à la construction d'un immeuble de logements collectifs.

Le prix négocié est de 402 500 €.

Une autre parcelle du même îlot accueillera le pôle petite enfance de la commune ainsi que des locaux sociaux (lot 2). Elle sera acquise directement par la société Douillard Construction qui construira et revendra en VEFA à la commune et un bailleur social.

Le comité de suivi foncier du 11/10/2018 a donné un avis de principe favorable à ce portage, le programme immobilier étant dans son ensemble conforme aux objectifs du Programme d'Action Foncière.

Le 13/12/2018, le service du Domaine a confirmé la valeur vénale du bien. Le Conseil municipal du 18/12/2018 a approuvé la demande de portage auprès de la CCEG.

Compte tenu du prix supérieur à 206 999 €, l'acquisition doit faire l'objet d'une décision du Conseil communautaire.

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur cette acquisition par la communauté de communes au prix de 402 500 €, dans le cadre de son Programme d'Action Foncière et **AUTORISE** le Président à signer l'acte correspondant.

6. Aménagement –Urbanisme - Habitat

Vice-président : Sylvain LEFEUVRE

▪ Avis PPA de la communauté de communes sur le projet de PLUi partiel d'Estuaire et Sillon

L'enjeu de l'avis d'Erdre & Gesvres concerne les impacts éventuels du PLUi partiel d'Estuaire et Sillon sur les communes riveraines et de garantir une cohérence dans l'équilibre des projets des 2 PLUi faisant partie du même SCoT.

▪ Observation sur la trame verte et bleue et l'enveloppe urbaine :

Vérifier la cohérence de certaines continuités entre ce PLUi et celui d'Erdre et Gesvres et compléter si nécessaire les mesures de protection pour garantir cette continuité entre certaines zones naturelles, zones humides et espaces bocagers à protéger.

Présenter la méthode s'appuyant sur le SCOT de façon à montrer la cohérence de traitement dans l'analyse des potentialités et le tracé de l'enveloppe urbaine dans les différents documents d'urbanisme à l'échelle des territoires du Pôle Métropolitain.

▪ Observation sur le développement touristique :

Le projet de développement d'Erdre & Gesvres s'appuie sur le développement du tourisme vert, mais aussi des sports de plein air liés à l'eau et notamment du Gesvres. Il serait intéressant de ce point de vue de mettre en avant la complémentarité des différents potentiels touristiques et des capacités d'accueil de nos deux territoires (lien avec la démarche Eau et Paysage porté par le Pôle par exemple).

▪ Observation sur les mobilités et liens avec les territoires limitrophes :

On peut noter l'absence de liens ou de projets de liaisons avec les territoires voisins faisant partie du périmètre Pôle Métropolitain notamment en tant que vecteur de liens et permettant de renforcer la coopération. En effet, la frontière entre le territoire d'Estuaire et Sillon et Erdre & Gesvres et marquée par la RN165 porte un enjeu de réduction des déplacements voitures en usage solo (enjeu fort du Plan Global de Déplacement).

Les réflexions sur les mobilités qui peuvent nécessiter des aménagements sont à mener de manière concertée à l'instar des actions menées à l'échelle du Pôle Métropolitain de manière à les traduire si nécessaire dans nos documents de planification respectifs de façon à garantir la cohérence d'ensemble.

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de PLUi partiel de la Communauté de communes d'Estuaire & Sillon **MENTIONNE QUELQUES OBSERVATIONS** en faveur d'une meilleure cohérence entre les différents projets portés par les PLUi d'Estuaire et Sillon et d'Erdre et Gesvres, notamment en matière de trame verte et bleue, de stratégie touristique et de mobilités permettant une coopération entre territoires voisins

7. Cadre de vie - Eau & Milieux aquatiques

Vice-président : Jean-Yves HENRY

▪ Autorisation signature marché de travaux de restauration des cours d'eau du Bassin versant de l'Erdre Amont 44 –programme 2019.

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres mène des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau depuis 2008 dans le cadre de sa compétence "eau et milieux aquatiques".

Pour répondre aux objectifs de bon état écologique des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres a réalisé de 2014 à 2016 une **étude préalable** à la restauration et à l'entretien des cours d'eau sur le sous bassin versant « Erdre amont 44 ». A l'issue de cette étude un programme d'actions a été validé.

Le marché correspond aux premières opérations de restauration morphologique, de la végétation et sur les petits ouvrages de l'Erdre et de ses affluents sur les communes de Nort-sur-Erdre, Petit-Mars et les Touches. Ces interventions correspondent à la planification du programme d'actions initialement prévues en 2018 et celles de 2019 pour un montant estimé par le maître d'ouvrage à 800 000 € HT.

Le coût à charge des maîtres d'ouvrage, après déduction des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire (80%), est estimé à 121 800 € HT.

- > **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**
- **APPROUVE les termes du marché RESTBVEA « Travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de l'Erdre Amont 44 – Période 2019 » ;**
 - **ATTRIBUE le marché au groupement d'entreprises Thouzeau/AGEV Solutions pour un montant total HT de 609 377,33 euros ;**
 - **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec les sociétés attributaires et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de cette délibération.**

▪ **Avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du site « Eau et Paysage »**

Avenant n°2 à la convention conclue le 4 octobre 2016 pour la co-maîtrise d'ouvrage des études et travaux afférents au projet d'aménagement « Eau et Paysage » [CCEG – Vigneux de Bretagne – Treillières].

Objet avenant n°2 :

- mettre à jour les montants financiers suite à l'attribution des marchés de travaux à Vigneux de Bretagne pour le tour 1 de l'étang et la validation de l'avant-projet du parc du château par la commune de Treillières ;
- faire figurer les modalités de financement permettant la récupération du FCTVA par les communes.

Validation de l'avenant n°2 par les communes concernées.

- > **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**
- **APPROUVE les modifications proposées dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage par voie d'avenant n°2, comme suit :**

- **Contenu de l'avenant n°2 pour Vigneux-de-Bretagne :**
 - . Montant total des études et travaux concernant la commune de Vigneux évalué à 373 300 € HT / 447 960 € TTC.
 - . Après déduction faite des recettes et récupération du FCTVA, reste à charge évalué à 164 077 €.
- **Contenu de l'avenant n°2 pour Treillières :**
 - . Pour les actions hors convention, montant total des coûts évalué à 82 995 € HT / 99 594 € TTC. Reste à charge après déduction des recettes et récupération du FCTVA évalué à 49 657 €.
 - . Pour les actions de la convention, montant total des coûts évalué à 483 482 € HT / 580 178 € TTC. Reste à charge après déduction des recettes et récupération du FCTVA évalué à 229 006 €.
- **Contenu de l'avenant n°2 pour Erdre & Gesvres :**
 - . Pour les actions hors convention, montant total des coûts évalué à 35 200 € HT / 42 240 € TTC = reste à charge car pas de recettes.
 - . Pour les actions de la convention, montant total des coûts évalué à 52 340 € HT / 62 808 € TTC. Reste à charge après déduction des recettes évalué à 60 308 €.

Ce qui représente un montant total estimatif d'études et travaux dans et hors convention de 1 027 317 € HT / 1 232 780 € TTC et un reste à charge de 545 288 €.

8. Prévention et gestion des déchets

Vice-président : Jean-Paul NAUD

▪ **Acceptation de fonds de concours pour le financement des conteneurs enterrés**

La commune de Grandchamp des Fontaines a mis en place des conteneurs enterrés rue des Cèdres et place de l'Eglise –rue des Frênes. Elle a délibéré pour accorder à la CCEG les fonds de concours correspondant. Il convient donc que la CCEG délibère pour accepter ces fonds de concours.

Conformément à la décision du Conseil communautaire du 8 juin 2011 stipulant que :

- la CCEG achète les matériels (cuves fixes, cuves mobiles, lecteur de badge), les fournit, les installe et les entretient ;
- les porteurs de projet réalisent à leur frais le génie civil et remboursent tout ou partie du matériel à la CCEG (hors système de lecture des badges) selon des critères définis;

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ACCEPTE les fonds de concours de la commune de Grandchamp des Fontaines pour un montant de :

- . 6 026,55€ pour la fourniture de conteneurs enterrés à verre et papier de la rue des cèdres/place de l'Europe ;**
- . 4 705.44€ pour la fourniture de conteneurs enterrés à verre, papier de la place de l'Eglise/rue des frênes.**

La séance est levée à 19 : 45.
